

Reclamation d'un don d'argent

Par **shadok1978**, le **29/11/2009** à **16:47**

Bonjour,

En septembre 2007, mon père m'a fait un don de 50000 euros suite à la vente d'un bien immobilier qu'il possédait.

Depuis nos rapports se sont tendus et j'ai coupé tout contact avec lui.

Je viens de recevoir une lettre de son avocate qui prétend que ce n'était pas un don mais un prêt et qu'il en demande le remboursement intégral sous 15 jours.

Bien entendu, aucune reconnaissance de dette n'a été signée puisqu'à l'époque il nous a présenté cela comme un cadeau.

Il est habitué de ces choses là puisqu'il a poursuivi en justice son ex-femme (ma mère) et ma soeur. Il ira donc jusqu'au bout.

Que peut-il se passer ? Peut-on être amené à rembourser ?